

État Civil 2014

Félicitations aux heureux parents de :

PINO Clémence née le 12 juin

D'AMBROSI Kellia née le 27 juin

CARDOT Licia née le 23 septembre

Félicitations aux nouveaux mariés :

TIRARD-COLLET Marie-Bérénice et **HOJNA** Benjamin le 21 juin

VITALI Sandrine et **FANCELLO** Pierre le 12 juillet

DUFOUR Laurence et **ROSE** Christian le 15 juillet

AUDIBERT Christine et **AGNEL** Jean le 19 juillet

ALLAIN Isabelle et **PERRUCHET** Geoffroy le 26 juillet

EYSERMANS Rose et **SHANTE** Frédéric le 2 août

CHAMPION Laetitia et **BRUAUX** Grégoire le 16 août

Sincères condoléances aux familles de :

FROMAGE Bernadette née **LECERF** décédée le 20 juillet

PIN Marcelle née **CANESE** décédée le 25 juillet

GERARD Suzanne née **ABEILLE** décédée le 27 juillet

MOUROU Jeanne née **CHIABRERO** décédée le 23 août

SCARFONE Alessandro décédé le 31 août

GILLES Justin décédé le 7 octobre

RAFFAELE Alice née **FABRE** décédée le 9 octobre



N° 47

Bulletin Municipal

Montfort Sur Argens

Novembre 2014

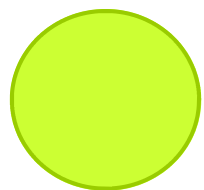


Inauguration Ecole Octave VIGNE

Hôtel de ville , 7 rue de la Rouguière

04.94.37.22.90

www.montfort-sur-argens.fr



Le Recensement, Comment ça Marche ?

Le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2015 pour la commune de Montfort.

Avant la collecte



Votre commune recrute les agents recenseurs.
L'Insee les forme et constitue le répertoire d'adresses à recenser.
Les agents effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte



Les agents se présentent chez les personnes à recenser pour distribuer les questionnaires, puis viennent les récupérer. Dans les communes concernées, ils proposent d'opter pour le recensement en ligne.
Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Après la collecte



Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête. Votre commune envoie les questionnaires à la direction régionale de l'Insee.
L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Cette année, le recensement se déroule... dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées : du jeudi 16 janvier au samedi 15 février en France métropolitaine, Antilles et Guyane,

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

OFFRE d'EMPLOIS d'AGENTS RECENSEURS

Afin de réaliser ce recensement, la Mairie recherche **3 agents recenseurs**

Mission : Chaque agent se verra affecté à un secteur d'environ 250 logements. Réalisée sous le contrôle du coordonnateur communal, cette mission se déroulera du **5 janvier au 15 février 2015**.

Qualités requises :

- **Ordre et méthode**
- **Grande disponibilité (soirées et samedis)**
- **Persévérance,**
- **Qualités relationnelles,**
- **Parfaite connaissance du village et de ses quartiers**
- **Maîtrise des outils informatiques,**
- **Véhicule indispensable.**

Renseignements : Mairie de Montfort sur Argens 04 94 37 22 90

Adresser un CV + lettre de motivation à

Monsieur le Maire de Montfort sur Argens

7 rue de la Rouguière

83 570 Montfort sur Argens

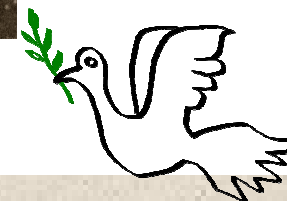
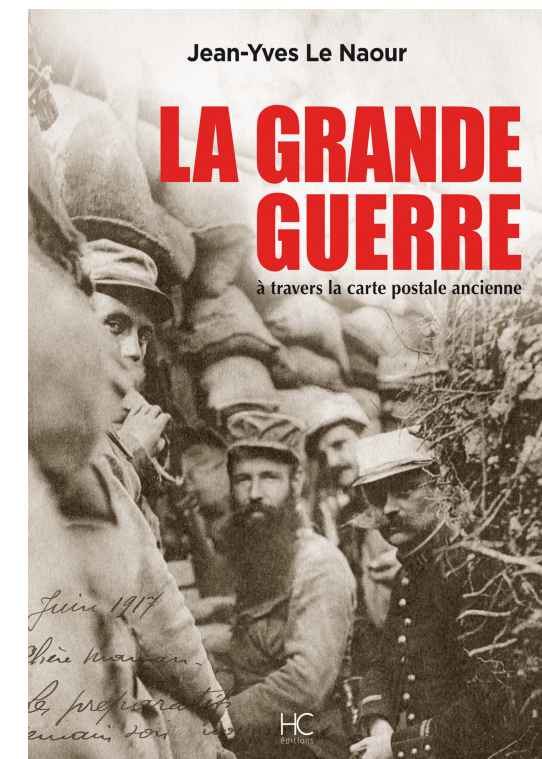
Les veillées provençales

Nous sommes les enfants et les petits enfants des poilus de la Grande Guerre 14/18.

A travers la correspondance, des photographies, des cartes postales, quelques souvenirs personnels, nous nous rappellerons cette période meurtrière pour notre pays.

Les longues listes des noms sur nos monuments aux morts tombés au champ d'honneur, en sont le triste héritage ?

A partir du 11 novembre 2014, vous pourrez partager le fruit de nos recherches à la Médiathèque municipale.



Monuments

Un siècle nous sépare désormais de la Grande Guerre de 1914. En cette année de centenaire, Le 11 Novembre, nous commémorerons l'Armistice de 1918 qui mit fin à quatre années de combats et où des citoyens Montfortais ont laissé leur jeunesse.

Aussi, pour honorer leur mémoire, nous faisons réaliser le rechapissage et la gravure des noms sur le monument aux morts et sur la stèle du souvenir.



Bon à savoir



CONCOURS NATIONAL DES VILLAGES ET VILLES FLEURIS (Conseil Général)

Le résultat, suite à la visite du Jury départemental n'est pas connu à cette heure. Les encouragements du Jury et les travaux réalisés dès le Printemps dernier nous motivent à poursuivre nos efforts et à reconduire notre candidature dès 2015.

CONCOURS MONTFORT FLEURI

Les gagnants élus par le Jury municipal devront retirer leur lot au Bureau du tourisme:

1 Bon d'achat utilisable auprès des **Jardins du Bastidon**.

Voici la liste des heureux participants :

Catégories	Gagnants
Maison avec Jardin (visible de la rue)	Mme Jeanine AGNEL (rue des Moulins)
Balcon ou terrasse ss jardin visible de la rue	Jean-Blaise CABROL (rue du Jujubier)
Fenêtres	Mr Henri RUET (rue Jas de Garrus)
Façade ou Mur	Mr MEASHAM (rue du Vallon)
Établissement accueillant du Public	Mme VANDEWATTYNE (rue du Ferraillon)
Domaine	Mme Clélia REVERTEGAT (les fonts vieilles)

Nous remercions l'ensemble des participants qui ont œuvré pour fleurir et embellir les rues et les jardins.



Plus d'informations
au 04 94 37 22 96

Le renouvellement du Conseil d'Administration de la **CNRACL** aura lieu très prochainement,
du 20 novembre au 4 décembre 2014 .
L'élection de ses membres a lieu dans le cadre d'un vote, soit :

- par correspondance,
- par internet sur site sécurisé

A ce titre, la liste électorale des agents est affichée en mairie.
Merci de venir la consulter et d'informer la mairie
si vous n'y apparaissez pas.

Gestion des déchets



Petit rappel en matière de gestion individuelle des déchets :

- Les conteneurs verts à votre disposition sur plusieurs points de collecte, ne sont destinés qu'au dépôt des déchets ménagers en sac.
- **Le dépôt d'encombrants est interdit sous peine d'amende de 150€ à 1500€** (+frais de remise en état). Leur collecte est réalisée par le SVOM un Lundi par mois sur inscription en Mairie. N'hésitez pas à vous renseigner sur les dates et faire connaître vos besoins.

- Les colonnes de tri également à disposition sont à utiliser pour le verre, les emballages et le papier.

Pour tous les autres déchets (gravats, cartons, mobilier, déchets verts...), l'espace TRIS vous accueille Quartier Terrubi Route de Carcès RD562. La carte d'accès est à retirer en Mairie sur simple justificatif de domicile.

Nous comptons sur le sens civique de tous pour ne plus voir fleurir sur les trottoirs des sacs de gravats à date d'utilisation dépassée, des bidons de pétrole usagés, du mobilier cassé (dont glaces, miroirs) etc. qui, parfois, peuvent mettre en danger la santé et la sécurité de tous.

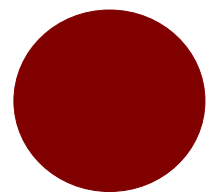
A ce sujet, réduire le volume de déchets généré par chaque foyer est la seule garantie de ne pas léguer à nos enfants une Planète submergée par nos propres poubelles.

Tailles et règlement concernant les Haies

L'article 671 du code l'urbanisme stipule que : « Il n'est permis d'avoir des arbres, arbrisseaux et arbustes près de la limite de la propriété voisine qu'à la distance prescrite par les règlements particuliers actuellement existants, ou par des usages constants et reconnus et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de deux mètres de la ligne séparative des deux héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse deux mètres, et à la distance d'un demi-mètre pour les autres plantations ».

De plus, il convient de limiter le débordement des haies sur la voie publique qui entraînerait une gêne à la circulation par une baisse de visibilité sur les voies concernées. En cas d'accident, dans ce cas, la responsabilité des propriétaires peut être engagée. **La hauteur des végétaux au dessus de la voie publique ne peut être inférieure à 4 mètres.**





Les Nouvelles Activités Périscolaires sont bonnes pour vos enfants !

92 enfants sont inscrits en NAPs et découvrent deux activités pour cette première période. Après les vacances de la Toussaint, tous changeront d'activités. Le théâtre, la danse, l'expression corporelle, les jeux sportifs, les contes, la musique, la découverte de l'environnement, les travaux manuels peuvent susciter des vocations et favoriser la réussite scolaire. Sur le terrain nous observons des retours positifs des enfants.

Si les activités sont intéressantes pour vos enfants c'est grâce à un travail exigeant des animateurs. Nous les remercions vivement pour leur implication dans ces nouvelles tâches.

Nous remercions également l'équipe enseignante qui voit son organisation modifiée par le changement des rythmes scolaires. Les relations entre les temps scolaires et périscolaires ont augmenté. Notre coopération et nos échanges sont primordiaux.

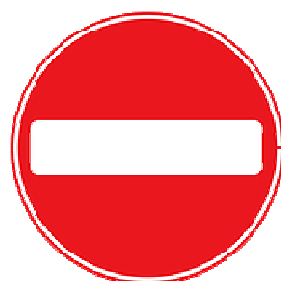
Enfin, nous restons à votre écoute par l'intermédiaire des parents d'élèves délégués. Le comité de pilotage constitué de parents délégués, de l'équipe enseignante, des représentants des associations intervenantes en NAP, de personnel communal et d'élus se réunira régulièrement dans l'année pour évaluer et améliorer ce service.

Objectif : que tous les élèves de l'école participent aux NAPs !



Interdiction de stationner sur le trottoir de l'école.

Un parking en face de l'école est à votre disposition. Alors prenez le temps de vous garer pour déposer ou venir chercher vos enfants. Le trottoir réservé aux piétons doit rester libre pour la sécurité des enfants.



Forum des associations 2014

Une fois encore, le forum des associations a été un succès.

Durant une après-midi, plus d'une quinzaine d'associations ont pu vous faire découvrir (ou redécouvrir) leurs activités.

Dans une ambiance musicale, chaque association s'est présentée et certaines ont fait des démonstrations :

danses traditionnelles, fitness, waka, taekwando, tir à l'arc, musique.

Le forum s'est clôturé sous les tirs des bravadeurs et par un verre de l'amitié, bien mérité !

Nous remercions de nouveau toutes les personnes bénévoles, qui, par leur engagement associatif, œuvrent au bien-vivre et au vivre ensemble de notre village.



Salle des Fêtes

Les Montfortais peuvent désormais consulter les disponibilités de la salle des fêtes directement sur le site de la Commune grâce au calendrier mis à leur disposition.

Pour pouvoir la réserver il est toujours indispensable d'adresser un courrier à l'attention de

Monsieur le maire
7 rue de la Rouguière
83 570 Montfort sur Argens

Tarif :
200 € la salle
2 chèques de Caution : 1 chèque de 200 € pour le nettoyage et 1 chèque de 300 € pour le matériel
+ 1 attestation d'assurance
Plus d'informations au 04 94 37 22 90 ou sur notre site internet.

www.montfort-sur-argens.fr

Jumelage

La Commune étudie la possibilité de faire un jumelage, à cette occasion un comité de pilotage sera créé.

Si vous souhaitez en faire partie, merci de faire connaître vos Noms, Prénoms et coordonnées en Mairie

Au 04 94 37 22 96

Ou directement à l'accueil



Inauguration de l'école

C'est avec grand plaisir que nous avons inauguré l'école élémentaire Octave Vigne le 19 septembre en présence de Olivier AUDIBERT-TROIN Député du Var, Mr Horace LANFRANCHI Président du Conseil Général et Mme Josette PONS Député – Maire de Brignoles Présidente de la Communauté de Communes du Comté de Provence, Après les discours et après avoir coupé le ruban avec les enfants présents à l'accueil périscolaire, nous avons visité les classes élémentaires et la salle de motricité.

La construction du groupe scolaire a nécessité un investissement financier lourd, rendu possible par le concours de l'État, du Conseil Général, de la Communauté de Communes des Comtes de Provence et de la Commune de Montfort sur Argens.

Nous disposons à présent d'un groupe scolaire et périscolaire qui doit bénéficier en premier lieu aux jeunes Montfortais. Il doit également s'ouvrir le plus possible aux associations pour tous les Montfortais.

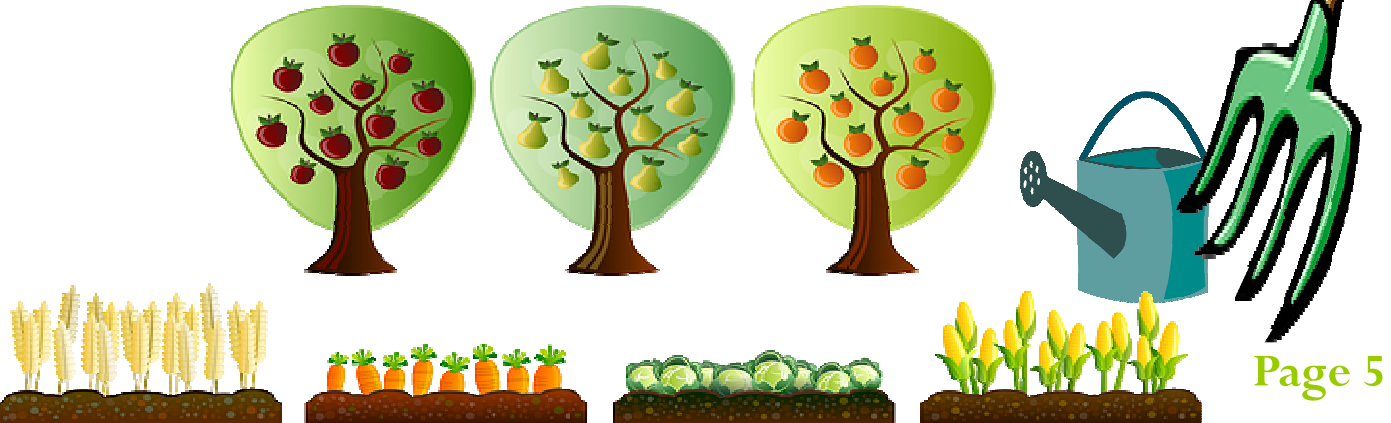
POTAGER SCOLAIRE :

Pour le printemps prochain, la Commune souhaite mettre en route le Potager scolaire.

Aussi, nous lançons un appel au don de petit matériel (**râteaux, bêches, arrosoirs, piquets, contenants...**) ainsi que de plants ou graines.

Chaque nouveau plant du potager portera le nom des donateurs bienveillants.

Alors, à vos remises !! Si vous êtes intéressés, **merci de déposer vos dons et coordonnées auprès des services techniques**, tous les jours à 14H00.



Un été bien chargé pour nos associations



OMA



Trad O'Sud



Résidence des templiers



Foyer rural

